

Assemblée des délégués du SEDE

Procès-verbal de la séance du mercredi 27 octobre 2021
Aula de l'école du Gros-Seuc, Delémont, 19h30

Présent-es : Mmes et MM les délégué-es (13 au total)

Excusé-es : Commune de Rossemaison, Yann Rufer
Office de l'environnement, Roland Girard

Absent-es : Commune de Val Terbi, Pierre Lovis

Présidente : Murielle Macchi-Berdat (Delémont)

Prise du PV : Catherine Friedli

Ordre du jour :

1. Ouverture, salutations
2. Procès-verbal de l'AD du 28 avril 2021
3. Création d'un poste d'employé-e d'exploitation
4. Approbation du budget 2022
5. Élection d'un-e vice-président-e de l'AD
6. Information sur l'avancement des travaux de l'usine de traitement des micropolluants
7. Information sur les résultats des enquêtes publiques des deux plans spéciaux « Birse STEP SEDE »
8. Divers

Fin de séance : 20h30

Scrutateur : -

Annexes : budget 2022 (modifié) et répartition par communes

Décisions prises lors de la séance :

- point 2 : acceptation du PV du 28 avril
 - point 3 : acceptation de la création d'un poste d'employé-e d'exploitation
 - point 4 : acceptation du budget 2022 avec deux modifications
 - point 5 : élection d'un vice-président de l'AD - Thierry Bourquard, commune de Boécourt
-

1. Ouverture, salutations

La présidente, Murielle Macchi-Berdat (ci-après MMB), ouvre l'assemblée, salue les participant-es et la presse (*Quotidien Jurassien*). Salutation à la nouvelle secrétaire. Le délégué de Rossemaison et Roland Girard (ENV) se sont excusés. Le délégué de Val Terbi est absent. Personne ne demande de modification à l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de l'AD du 28 avril 2021, envoyé par courriel

Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure, Janique Horisberger.

3. Création d'un poste d'employé-e d'exploitation

MMB passe la parole à Gabriel Friche (ci-après GF). Avec la mise en service de l'usine de traitement des micropolluants, l'engagement de personnel supplémentaire s'imposera à compter du mois d'août 2022 GF donne la parole au chef d'exploitation, Pierre-Michel Seuret (ci-après PMS). PMS rappelle que la STEP emploie actuellement 4.6 EPT. Entre 0.4 et 0.6 EPT seront nécessaires pour le surplus de travail lié à la nouvelle usine ; par ailleurs le réseau collecteur s'est allongé, certaines tâches sont laissées de côté et un partage du service de piquet entre quatre collaborateurs plutôt que trois est souhaité. Pour toutes ces raisons, c'est un 100% qui sera nécessaire, mais seulement après assimilation du fonctionnement de la nouvelle installation par l'équipe actuelle.

MMB remercie PMS pour ces explications et donne la parole à l'assemblée.

Roberto Segalla, délégué de Courroux, demande si un cahier des charges existe déjà pour le poste à créer. PMS indique que la base, « mécanique », doit encore être complétée par une partie « automation ». Les délégué-es y auront bien entendu accès en temps voulu.

VOTE : la création du poste est approuvée à l'unanimité des membres présent-es.

4. Approbation du budget 2022

MMB passe la parole à GF, qui mentionne des échanges de courrier avec les communes de Delémont et Haute-Sorne, et de courriel avec la commune de Val Terbi, en lien avec l'introduction du coût de maintien de la valeur (CMV). Deux propositions de modifications seront faites. Jocelyne Daneluzzi présente le budget envoyé aux délégué-es début octobre, qui indique un total de charges pour le compte de résultat de CHF 5'509'310.- (amortissements compris) et des dépenses d'investissement pour CHF 1'243'500.-. La part des communes s'élève pour le compte de résultat à CHF 1'793'046.- et à CHF 1'096'000.- pour le CMV. À la différence de 2021 en effet, où un investissement de CHF 750'000.- était facturé aux communes, dès 2022 avec un CMV à 45%, le montant facturé sera de CHF 1'096'000.-, ce qui fait une différence de CHF 346'000.- (46.13%) en plus à charge des communes. Le montant annoncé pour les investissements sera prélevé sur le fond de renouvellement, qui s'élève à CHF 3'555'800.- au 31 décembre 2020.

MMB précise qu'il n'y a pas de volonté des trois communes précitées de priver le SEDE d'un budget, mais que l'introduction du CMV dans les budgets communaux dès 2022 pose un problème, aussi en l'absence de directive du délégué aux affaires communales. Le délai légal étant fixé au 1^{er} janvier 2023, un report d'une année est souhaité. Le CC de Delémont tient à remercier le Comité du SEDE et toutes les personnes qui ont travaillé à ce dossier et souligne que les informations ont toujours été bien relayées par le conseiller communal. Elle indique encore qu'à Delémont, la première lecture du budget a déjà eu lieu au Conseil de

Ville, mais que si l'assemblée devait refuser le report, « on fera avec ». Elle imagine que Haute-Sorne est dans le même cas de figure. MMB donne la parole à l'assemblée.

La déléguée de Haute-Sorne, Valérie Soltermann, dit regretter de n'avoir pas reçu la directive du délégué aux affaires communales avant de devoir se prononcer.

MMB en vient à la deuxième proposition, portée par la commune de Delémont et appuyée par Haute-Sorne, à savoir la mise en place d'un « groupe de travail », même si ce terme semble un peu fort car il n'y a pas de divergence sur le fond, pour accompagner l'introduction du CMV dans chaque commune. Elle pense en particulier aux caissiers communaux et au délégué aux affaires communales et évoque des mesures correctives à prendre durant l'année à venir. La parole est à l'assemblée.

Roberto Segalla relaie une communication du caissier communal de Courroux: pour les comptes 2020, le SEDE a activé au bilan tous les biens et infrastructures qu'il possède. Toutefois, ces investissements ont été complètement payés par les communes membres. C'est donc dans les bilans des communes que se trouvent les biens du SEDE. Aucune contrepartie n'a été offerte aux communes pour cette opération d'activation des biens au bilan du SEDE. Le calcul du CMV est donc calculé sur des valeurs au bilan du SEDE qui ont déjà été payées par les communes membres. Courroux, depuis 2007, a versé au SEDE CHF 665'000.-, activés dans le bilan communal et amortis à raison de 2%, soit sur 50 ans. Il subsiste dans le bilan un montant d'environ CHF 571'400.-.

Antoine Joray, délégué de Soyhières, demande des informations sur le CMV. GF rappelle que le coût de maintien de la valeur figure dans la loi sur la gestion des eaux votée par le parlement jurassien en 2016. Les syndicats de communes et les communes doivent maintenir leurs installations à 60% au minimum de la valeur de remplacement, principe de base à introduire dans les faits avant le 1^{er} janvier 2023. Le SEDE a créé un groupe de travail en 2020 (SEDE, AFRY, fiduciaire, ENV, COM) pour se mettre en règle avec la loi et inscrire la valeur de ses infrastructures dans sa comptabilité. Cette valeur est de CHF 1'43'561'000.- et figure au bilan. À partir de ce chiffre, les coûts de maintien de la valeur ont été calculés pour toutes les installations sur 33 ans (STEP), 50 ans (ouvrages spéciaux) ou 80 ans (collecteurs), soit CHF 1'456'000.- en 2023 (CMV 60%) pour les communes, ou CHF 1'096'000.- (CMV 45%) en 2022 étant donné que la taxe sur les micropolluants de CHF 330'000.- sera encore à payer l'année prochaine. L'information a été plusieurs fois donnée au Comité depuis deux ans, mais n'est pas toujours parvenue aux caissiers communaux. Seule la commune de Courroux a porté ses contributions au bilan. Un tableau est en passe d'être établi recensant les montants à introduire dans les bilans communaux, mais le délégué aux affaires communales communes n'a pas encore transmis l'information. Alors, un groupe de travail regroupant les caissiers communaux, COM, ENV, SEDE et fiduciaire pour finaliser cette mise en place est une bonne idée, mais un peu surprenante à ce stade. Pour le SEDE, tout est clair. Mais on peut certes rester à 30% de contributions communales encore une année. Au nom du Bureau, GF propose donc de maintenir la contribution des communes à CHF 750'000.- dans le budget 2022 au titre de maintien de la valeur.

MMB remercie GF d'avoir précisé le cadre et d'avoir livré sa vision d'un éventuel futur groupe. Elle remercie le Comité pour sa prise de position et passe la parole à l'assemblée.

Pascal Haenni, délégué de Develier, demande si l'information suivra pour les caissiers communaux, quant à la constitution de ce groupe de travail. MMB insiste sur le fait qu'il manque une étape, que le SEDE n'y est pour rien, et qu'elle est à mettre en œuvre par le délégué aux affaires communales. Ce groupe de travail se fera.

La parole n'est plus demandée.

VOTE sur le report de l'augmentation du CMV de 2022 à 2023 : 10 OUI, 0 NON, 3 abstentions.

VOTE sur la constitution d'un groupe de travail avec membres du Comité SEDE, personnel SEDE, caissiers communaux, autorités cantonales : 11 OUI, 0 NON, 2 abstentions.

Roberto Segalla demande dans quel délai le groupe sera constitué. MMB propose que le président du SEDE s'en charge via le Comité. GF indique que ce sera le travail du délégué aux affaires communales d'enclencher la démarche car c'est de COM qu'est attendue une directive. GF lui fera suivre l'information.

VOTE sur le budget 2022 avec les deux modifications, soit le report de l'augmentation du CMV en 2023 : 12 OUI, 1 NON, 0 abstention.

5. Élection d'un-e vice-président-e de l'AD

MMB indique qu'il faut trouver un-e remplaçant-e à Nicole Hanser, déléguée de Soyhières. Thierry Bourquard, délégué de Boécourt, se propose. Il est élu par applaudissements.

6. Information sur l'avancement des travaux de l'usine de traitement des micropolluants

MMB passe la parole à PMS, qui commente une vidéo filmée par drone : l'usine fera partie des pionnières en Suisse traitant les eaux par charbon actif micro-grains. Une visite a été organisée récemment pour les membres du Comité du SEDE, les sollicitations pour visiter l'installation sont nombreuses. PMS commente quelques diapositives : le planning est respecté, les aménagements extérieurs sont presque terminés, on procède au goudronnage entre les bâtiments et la biologie. La réception à sec de certains éléments du procédé de traitement est prévue en novembre et la mise en eau entre janvier et février 2022. S'ensuivra une phase de tests de performances sur 12 substances, la prise en main par le SEDE ne se fera qu'après finalisation de ces tests. La réception des installations doit intervenir en avril. Malgré le Covid, les travaux ne se sont jamais arrêtés. 6,5 millions de francs ont été investis à ce jour, les paiements aux différents intervenants sont effectués dans les délais. PMS adresse ses remerciements à tous les acteurs de ce chantier, qu'il dit conduire de manière exigeante.

MMB remercie PMS.

Roberto Segalla aimerait la vidéo. PMS la lui fera suivre.

7. Information sur les résultats des enquêtes publiques des deux plans spéciaux « Birse STEP SEDE »

MMB passe la parole à GF, qui commente un document préparé par le Bureau 2MO et rappelle les différentes phases de la procédure. Le Service de l'aménagement du territoire a donné son aval en août, la mise à l'enquête publique a eu lieu du 17 septembre au 18 octobre. Une opposition a été déposée. En décembre, Courroux et Soyhières doivent adopter les plans spéciaux, les secrétaires communaux sont au courant, les deux délégués sont invités à veiller à ce que ce point figure bien à l'ordre du jour des assemblées de leur commune. 2MO et GF sont à disposition le cas échéant. L'opposition émane des BKW, dont une conduite souterraine passe dans le périmètre du projet ; toutes les conduites ne sont pas toujours répertoriées sur les plans ou sur le géoportail. Une séance de conciliation aura lieu prochainement pour lever l'opposition, qui est de nature technique, il ne s'agit pas d'une opposition sur le fond, une solution sera trouvée. Les appels d'offres seront idéalement lancés en tout début d'année, et les travaux entamés en mai pour se terminer en octobre. En résumé, tout va presque bien et le projet avance comme prévu il y a plusieurs années.

MMB remercie GF.

8. Divers

- André Marquis, délégué de Mervelier, aimerait à l'avenir que les comptes et le budget soient projetés sur écran et pas seulement lus à haute voix. Ce sera fait.

- PMS dit quelques mots des travaux menés sur les toitures de la STEP, désormais mieux isolées et recouvertes de panneaux photovoltaïques. Le décompte a été présenté au Comité, le budget a été tenu. Le gazomètre sera remplacé en semaine 47, il date de la construction de la STEP.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 20h30/cf